

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-1/03

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Etude de piquetage - prestation à bon de commande : autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 à la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Seine relative aux conditions de financement de l'étude de piquetage fin.

Le Département a attribué un marché pour la réalisation d'une étude de piquetage sur le territoire seine-et-marnais. Il a été proposé, en cohérence avec le réseau existant, à onze structures intercommunales de profiter du marché passé avec le Conseil général pour faire effectuer une étude de piquetage fin sur leur territoire. De plus, une convention a été signée le 16 août 2010 entre la Communauté de Communes du Pays de Seine et le Département pour prévoir le financement de l'étude. Par ailleurs, le Département, qui bénéficie d'une subvention de la Région Ile-de-France pour cette étude, n'a pas consommé la totalité de l'enveloppe. Ainsi, peut-il faire bénéficier à la Communauté de Communes du Pays de Seine de ce reliquat de subvention.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du 22 mars 2010, du Conseil de Communauté du Pays de Seine, approuvant la signature de la convention entre le Département et la Communauté de Communes du Pays de Seine,

VU la délibération du Conseil général du 25 juin 2010 n° 1/16, approuvant la signature de la convention entre le Département et la Communauté de Communes du Pays de Seine,

VU la convention n° 2009-5-DDT signée le 16 août 2010 entre le Département et la Communauté de Communes du Pays de Seine,

VU la délibération du 24 janvier 2011 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Seine, autorisant la signature de l'avenant à la convention,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

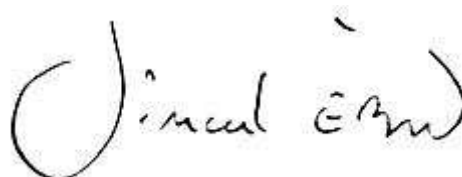
DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant à la convention n°2009-5-DDT relative aux conditions de financement de l'étude de piquetage fin sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Seine.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet et l'avenant ci-annexée au nom du Département..

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ